

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 387

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 387 9 décembre 1976
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Yvette Montangero
Pierre Moor

387

Domaine public

Les quarante heures dans sept ans

L'accord général enregistré sur les quarante heures pendant ces dernières semaines ne laisse planer aucun doute sur la question: pour la grande majorité des travailleurs, les quarante heures deviendront une réalité au plus tôt dans sept ans, et une petite minorité d'entre eux devra attendre jusqu'en 1988 le régime des cinq fois huit. C'est l'initiative de l'Union syndicale (art. 34 ter de la Constitution complété comme suit: « La Confédération légifère en vue d'assurer aux travailleurs leur part aux fruits du progrès par la réduction échelonnée de la durée du travail ») qui laisse entrevoir ces lendemains qui chantent.

Voulez-vous quelques détails supplémentaires? La récolte des signatures devrait commencer à la fin de l'année, au plus tard en janvier prochain; la dite initiative passerait donc en votation populaire au plus tôt à la fin 1979. D'où le plan suivant :

— Pour les travailleurs occupés dans les entreprises industrielles ainsi que pour le personnel de bureau, le personnel technique et les autres employés, y compris le personnel de vente dans les grandes entreprises du commerce de détail, lesquels travaillent aujourd'hui un maximum de quarante-cinq heures, les quarante heures seront atteintes en 1983 au plus tôt (de 45 à 43 heures à fin 1980, de 43 à 42 h. en 1981, de 42 à 41 h. en 1982, et de 41 à 40 h. en 1983).

— Pour tous les autres travailleurs ainsi que pour ceux assujettis à l'ordonnance sur les chauffeurs (actuellement 50 heures, voire 55), la semaine de quarante heures serait prescrite par la loi douze années après le lancement de l'initiative.

— Pour les travailleurs assujettis à la loi sur la durée du travail ou à la loi sur le statut des fonctionnaires (44 heures actuellement), l'attente sera de sept ans (de 44 à 43 heures à fin 1980, de 43 à 42 en 1981, de 42 à 41, en 1982, et de 41 à 40 h. en 1983).

Pour qui garde en mémoire les innombrables et récentes professions de foi patronales touchant aux bienfaits de la réduction du temps de travail (« mais pas comme ça ! »), nul doute que ce plan sera respecté à la lettre, sans qu'interviennent, de la part de la droite, les manœuvres traditionnelles de paralysie de la procédure. Les rendez-vous sont donc fermes.

Tel est le principal acquis de la dernière votation, au-delà du score médiocre du texte qui avait notre faveur.

Voilà qui mettra quelque baume sur le cœur des milliers de travailleurs étrangers qui n'ont pu, samedi et dimanche passés, s'exprimer sur un des sujets qui les touchent de plus près !

Voilà qui clouera le bec à ces prophètes de malheur qui voient déjà l'Union syndicale s'enlisier dans des marchandages, des concessions, des travaux de commissions, refaisant en somme les expériences catastrophiques qui furent les siennes lorsque, dans des circonstances presque identiques à celles d'aujourd'hui, elle reprit le flambeau des 44 heures en 1960 après l'échec de l'initiative des Indépendants !

Voilà qui confondra les sceptiques qui voient dans le réflexe de peur des travailleurs devant les quarante heures, l'expression de leur manque de confiance dans des syndicats jugés trop démunis et trop peu combatifs pour mener ensuite la bataille pour le maintien du pouvoir d'achat !

Sont-elles prêtes, ces listes de signatures, Monsieur Canonica ? Et n'hésitez pas à en faire passer un bon paquet au Parti radical suisse, où les quarante heures, voir sa dernière assemblée de délégués, ne comptent que des partisans farouches...

Dans ce numéro, voir notamment en p. 2 « Quand deux ménagères tapent sur la table », en p. 4 « Energie : les fronts se durcissent ».
